



www.ceaéo.org

Étant donné que les exploitations d'élevage intensif de porcs sont incompatibles avec la préservation de l'agriculture familiale conventionnelle et avec la protection de nos communautés rurales et d'une qualité de vie durable pour tous les résidents ruraux;

Étant donné que la *Loi sur la gestion des éléments nutritifs de l'Ontario* et ses règlements n'abordent pas les conséquences sanitaires, environnementales et sociales des exploitations d'élevage intensif de porc;

Étant donné que le gouvernement du Québec a prolongé son moratoire contre toute nouvelle porcherie et toute expansion de porcherie existante, jusqu'à la fin de 2004;

Étant donné que l'Association médicale canadienne a exhorté le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux/territoriaux à décréter des moratoires contre l'expansion de l'industrie porcine, et ce, jusqu'à ce que des études scientifiques fiables puissent démontrer si cette industrie n'a pas d'impacts néfastes pour la santé humaine;



Nous, soussigné(e)s, demandons au gouvernement de M. Dalton McGuinty de décréter immédiatement un moratoire contre la construction ou l'expansion de toute exploitation d'élevage de porcs. Nous demandons qu'un examen général d'ordre médical, scientifique et économique soit effectué pour déterminer si les exploitations d'élevage intensif de porcs sont susceptibles d'affecter l'environnement, l'approvisionnement en eau potable, la santé, la sécurité ou le bien-être des communautés qui vivent à proximité de telles exploitations. L'examen scientifique, médical et économique devrait être suivi d'une ronde de consultations publiques sur les résultats obtenus, et des comités devraient être créés pour déterminer les meilleurs moyens de protéger l'environnement tout en favorisant une agriculture viable et des communautés rurales saines.

Par ailleurs, nous suggérons que, pendant le moratoire, l'on accorde considération aux demandes d'exploitants porcins dont le projet d'expansion de porcherie existante (ou de construction d'une nouvelle) rencontre des critères stricts, comme on est parvenu à le faire au Québec; ces critères sont notamment :

- gestion des déjections sous forme solide (élevage sur paille ou copeaux de bois)
- non-utilisation d'antibiotiques à titre préventif chez les porcs;
- non-utilisation de protéines d'origine animale dans l'alimentation des porcs (ni sous forme de sous-produits animaux moulus, ni sous forme de farine carnée);
- acceptation volontaire du projet par les citoyens de la communauté avoisinante;

#	Nom (imprimé)	Adresse (imprimée)	Ville (imprimée)	Code postal	Signature
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					